

Situation EN FRANCE

La Cigogne noire se reproduit dans notre pays depuis 1973. La population nicheuse est estimée en 2019 entre 70 et 90 couples.

27 départements ont déjà abrité au moins une nidification dans les régions suivantes : Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine.



Départements où l'espèce a déjà niché au moins une fois (2019)

Avec le soutien de :



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Programme CIGOGNE NOIRE



Cigogne Noire

<https://cigogne-noire.fr/>

[reseauCigognenoireONFLPO](#)

Vous avez observé une Cigogne noire, contactez :

contact@cigogne-noire.fr

Votre contact local Cigogne noire :

Adresses utiles :

Office national des forêts (réseau avifaune)

Tél. 01 40 19 78 07 • veronique.vinot@onf.fr • www.onf.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Tél. 05 46 82 12 34 • lpo@lpo.fr • www.lpo.fr/



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Découvrir la

CIGOGNE NOIRE



Service Éditions : LPO 2019 n°ED1909006CR - photo couverture © Fabrice Croset - Imprimerie : Lagarde 17 - Saujon.

IDENTIFICATION

Taille : 90-100 cm • Envergure : 170-190 cm

Poids : environ 3 kg.

Légèrement plus petite que la Cigogne blanche et à peine plus grande que le Héron cendré.



© F. Croset

ADULTE

La Cigogne noire adulte paraît entièrement noire : seuls le ventre et le dessous de la queue sont blancs. Les pattes des adultes sont rouge vif et le bec est rouge carmin. Le plumage noir des ailes, du dos, du cou et de la tête présente des reflets métalliques verts et violets.



© F. Croset

JEUNE

De même taille que l'adulte, les jeunes présentent un bec et des pattes jaune verdâtre. Les plumes noires ne présentent pas les reflets métalliques des adultes. Les Cigognes noires arborent leur plumage adulte à partir de la 3^{ème} année.



© J. Tuvi

EN VOL

- Vu de dessous,
 - ventre et queue : **blancs**
 - ailes et cou : **noirs**.
- Comme la Cigogne blanche, la Cigogne noire vole **le cou tendu**.

NE PAS CONFONDRE AVEC

• **LA CIGOGNE BLANCHE** : sa tête, son cou et son dos blancs la distinguent sans problème de sa cousine.



© E. Moitry



© APRECIAL

• **LA GRUE CENDRÉE** : elle possède un plumage gris et vole le plus souvent en groupes bruyants.



• **LE HÉRON CENDRÉ** : son plumage gris empêche toute confusion. Par ailleurs, il vole le cou replié.

• **LE GRAND CORMORAN** : entièrement noir, il vole aussi le cou tendu mais en battant des ailes en permanence. L'espèce est souvent observée en groupe, y compris en hiver.

MILIEUX FRÉQUENTÉS

• EN PÉRIODE DE NIDIFICATION

Contrairement à la Cigogne blanche, la Cigogne noire fuit l'homme. Elle préfère installer son nid au cœur des massifs forestiers, dans les secteurs les moins fréquentés. Elle se nourrit dans les zones humides des petites vallées où coule un ruisseau bordé de prairies.



© G. Jadouli

LE NID est construit sur une des branches latérales d'un gros arbre, à la base du houppier. Le plus souvent dans un chêne à une hauteur moyenne de 12 m. L'ouvrage peut atteindre 2 m de diamètre.

• EN PÉRIODE DE MIGRATION

Durant les migrations printanières et automnales, la Cigogne noire est attirée par les zones humides : prairies, vasières de plans d'eau, marais... Les grands lacs champenois constituent une étape migratoire privilégiée en période postnuptiale.

REPRODUCTION

Les Cigognes noires hivernent en Afrique de l'Ouest de mi-octobre à février.

- **Retour de migration** : à partir de fin février.
- **Ponte** : à partir de mi-mars.
- **Nombre d'œufs** : 1 à 5.
- **Incubation** : 1 mois.
- **Éclosion** : à partir de fin avril.
- **Séjour au nid** : 2 mois et demi.
- **Envol des jeunes** : à partir de juillet.
- **Niché** : 1 par an, uniquement en Europe.
- **Migration postnuptiale** : de mi-juillet à mi-octobre.



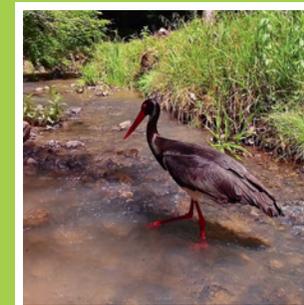
MESURES DE PRÉSERVATION

LA CIGOGNE NOIRE EST UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

- ⚠ **PROMENEURS** : le dérangement du site peut conduire à l'abandon du nid.
- ⚠ **PHOTOGRAPHES** : par déontologie, on ne dérange pas la faune pour faire des photos.
- ⚠ **TRAVAUX** : éviter tous travaux en période d'occupation du nid dans un rayon d'au moins 300 mètres.
- ⚠ **VISITE AU NID** : le suivi du nid doit toujours être extrêmement discret et à distance. **S'interdire toute visite inutile**. Ne pas divulguer l'information sauf au réseau national Cigogne noire.



© J. Cavailhes



© LPO Nièvre